© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Les questions les plus fréquentes sur les nouveaux produits de synthèse (NPS)

Peut-il y avoir de la drogue dans un e-liquide ?

OUI - Certains e-liquides contiennent des substances psychoactives interdites, comme des cannabinoïdes de synthèse (PTC, Buddha Blue, 5F-ADB, etc.). Ces produits, commercialisés illégalement, peuvent être difficiles à distinguer des e-liquides légaux. Pourtant, leur consommation comporte des risques importants.

Ces dernières années, plusieurs centaines d'intoxications souvent suivies d'hospitalisations et plusieurs décès ont été recensés.

Attention aux cannabinoïdes de synthèse cachés

Les e-liquides pour cigarettes électroniques sont des produits d'usage courant utilisés de manière récréative, ou pour arrêter le tabac.Ils peuvent contenir de la nicotine ou du CBD, et leur vente est autorisée aux personnes majeures.

Mais certains de ces e-liquides de vapotage contiennent des cannabinoïdes de synthèse sans que cela soit mentionné. Plusieurs produits ont été vendus comme e-liquide CBD, alors qu'ils contenaient en réalité des cannabinoïdes de synthèse. Les risques sont d'autant plus importants que le consommateur n'est pas préparé aux puissants effets de ces produits.

Quels sont les risques ?

Les e-liquides contenant des drogues de synthèse peuvent entraîner :

- des troubles psychiatriques (épisodes délirants, hallucinations, idées suicidaires, attaque de panique…),

- des troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales),
- des troubles cardiovasculaires (tachycardie, douleur thoracique),
- des problèmes rénaux,
- une addiction sévère avec syndrome de sevrage,
- et aussi malaises, amnésies, pertes de connaissance, voire convulsions.

Souvent, la composition de ces e-liquides ne pas correspond pas à ce qui est annoncé et plusieurs substances psychoactives peuvent être mélangées. Cela augmente les risques d'intoxication et de complications.

Les mélanges « faits-maison » aussi sont dangereux à cause du risque de surdosage de cannabinoïdes et des interactions entre les substances.

À noter : les consommateurs sont invités à déclarer les effets indésirables sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables : signalement.social-sante.gouv.fr.

Que faire en cas d'intoxication liée au vapotage de e-liquide ?

Si vous ressentez des effets inhabituels ou indésirables :

- arrêtez de consommer le produit,
- allongez-vous dans un endroit au calme,
- ne restez pas seul : demandez à une personne de confiance de rester avec vous,
- **en cas de malaise,** appelez ou demandez à quelqu'un d'appeler les secours au 15 ou 112.

À noter : si vous avez ressenti des effets inhabituels, si vous voulez savoir ce que vous avez vraiment consommé, vous pouvez contacter le CEIP-A ainsi que le centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) de votre région.

Pour aller plus loin...

Vous avez des difficultés avec la drogue ?

- Trouvez de l'aide auprès d'un CSAPA
- Si vous avez moins de 25 ans, rencontrez gratuitement un professionnel des addictions dans une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC)